[Text]

who to believe: do they believe the employee or the employer? Was it the employer, or was it some fellow employee who did the harassment? All the commission is concerned about is whether it is a credible story or whether it is somebody just using it as an excuse, and it is a very short process to determine that. And if it is, they can automatically go on unemployment insurance.

The Chairman: I wish we had more time, Ms Eckenberg and Ms Boon, but I am afraid we are out of time. We have other witnesses we have to hear. But on behalf of the committee, I thank you for being with us this morning.

## Ms Echenberg: Thank you.

The Chairman: I would like now to call to the table the representatives from the Building and Construction Trades Department. Good morning, gentlemen. You have 30 minutes for your presentation and questions from our committee members.

M. Guy Dumoulin (secrétaire exécutif, Département des métiers de la construction): Monsieur le président, membres du Comité, avant de débuter, j'aimerais vous présenter mon collègue, Robert Robichaud, directeur de la recherche et des affaires législatives au Département des métiers de la construction.

Le Département des métiers de la construction est une organisation syndicale regroupant 14 syndicats de la construction et représentant quelque 400,000 travailleurs et travailleuses au Canada.

La majorité de nos membres oeuvrent dans l'industrie de la construction, une industrie qui est fortement saisonnière et cyclique, comme vous le savez. Pour eux, l'assurance-chômage est une bouée de survie pour les aider à stabiliser leur revenu durant les périodes de mises à pied et de ralentissement de l'activité économique.

D'après une étude effectuée par la firme Global Economics Limited sur l'impact des mesures proposées dans le projet de loi C-21, les travailleurs de la construction seront de loin les plus durement touchés de tous les groupes occupationnels, étant donné la nature saisonnière et cyclique de l'industrie de la construction. Il n'est pas surprenant que le plus haut taux de prestataires d'assurance-chômage, par rapport à la force ouvrière relative, se retrouve dans les occupations reliées à la construction.

- 0935

Sur une force ouvrière totale de 722,000 travailleurs de la construction, 37 p. 100 ou 267,100 travailleurs sont des prestataires de l'assurance-chômage. Bien que les travailleurs de la construction ne représentent que 5.9 p. 100 de la force ouvrière globale, l'étude démontre que 12.8 p. 100 de tous les travailleurs qui seront perdants sous le nouveau régime proposé dans le projet de loi C-21

[Translation]

savoir de quelle sorte de harcèlement sexuel il s'est agi. Si ces femmes ont été harcelées, la Commission doit décider qui elle croira: l'employée ou l'employeur? Était-ce l'employeur ou un collègue qui a commis le harcèlement? La Commission cherche simplement à déterminer la crédibilité de l'allégation ou à savoir si ce n'est qu'une excuse. Vous conviendrez que le processus pour ce faire est assez bref. S'il y a effectivement eu harcèlement, la personne visée peut automatiquement recevoir des prestations d'assurance-chômage.

Le président: J'aurais souhaité que nous puissions discuter plus longuement avec vous, mesdames Echenberg et Boon, mais notre temps est malheureusement épuisé. Nous devons entendre d'autres témoins. Mais au nom du Comité, je tiens à vous remercier pour votre comparution ici ce matin.

Mme Echenberg: C'est nous qui vous remercions.

Le président: J'inviterais maintenant les représentants du Département des métiers de la construction à s'approcher de la table. Bonjour messieurs. Vous disposez de 30 minutes pour votre présentation ainsi que pour les questions des membres du Comité.

Mr. Guy Dumoulin (executive secretary, Building and Construction Trades Department): Mr. Chairman, members of the Committee, before starting I would like to introduce my colleague, Robert Robichaud, director of Research and Legislative Affairs with the Building and Construction Trades Department.

The Building and Construction Trades Department is a labour organization made up of 14 affiliated construction unions representing some 400,000 Canadian workers.

Most of our members work in the construction industry, one that is highly seasonal and cyclical, as you know. For them, unemployment insurance is a lifeline to help them stabilize their income during layoffs and economic slowdowns.

According to a study conducted by Global Economics Ltd on the impact of the measures proposed in Bill C-21, construction workers will be by far the hardest hit of all occupational groups given the seasonal and cyclical nature of the construction industry. It is not surprising that the highest percentage of unemployment insurance recipients as a proportion of the labour force is in the construction occupational group.

Out of a total labour force of 722,000 in constructionrelated occupations, 37 per cent or 267,100 workers are unemployment insurance recipients. Although construction workers represent 5.9 per cent of the total labour force, the study shows that 12.8 per cent of all workers who will be net losers from the proposed changes in Bill C-21 work in construction-related occupations. Of